

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2022

---

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° AS55

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer et M. Delaporte

-----

### ARTICLE 36

Après la référence :

« L. 512-2 »,

supprimer la fin de l'alinéa 9.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés « Socialistes et apparentés » vise à supprimer la prise en compte de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) dans le calcul du CMG.

Il nous semble que cette mesure va mécaniquement pénaliser les foyers bénéficiaires de l'AEEH, qui souffrent déjà de nombreuses difficultés.